

Le concept de protection du Covid-19 pour les clubs de bridge en Suisse

1. Introduction

Le présent concept de protection Covid-19 de la Fédération Suisse de bridge (FSB) montre comment il est possible de reprendre l'activité des clubs à partir du 6 juin 2020, tout en respectant les principes prépondérants, à savoir le respect des règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les clubs individuels ne peuvent y déroger que s'ils disposent de leur propre concept de protection approuvé par le canton.

2. Les objectifs du concept de protection Covid-19

- Reprise progressive de l'activité des clubs dans le respect des principes prépondérants et des règles d'hygiène applicables de l'OFSP.
- Assurer la sécurité de nos joueurs en définissant des règles claires sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas
- Le FSB compte sur la solidarité et l'auto-responsabilité des joueurs - nous sommes et resterons solidaires et adhérerons aux lignes directrices.
- Le FSB recommande que toutes les personnes appartenant aux groupes à risque Covid-19 procèdent à une évaluation des risques pour elles-mêmes, et décident si elles souhaitent reprendre le bridge ou attendre. Dans tous les cas, les exigences spécifiques de l'OFSP doivent être respectées.

3. Lignes directrices pour les clubs de bridge à partir du 6 juin 2020

3.1 Mise en place des clubs

- Chaque club désigne une personne responsable de la mise en œuvre des mesures du Covid 19 et en informe la FSB. Si aucune personne n'est nommée, le président du club est automatiquement désigné comme la personne responsable du club.
- Le club veille à ce que tous les visiteurs du club soient enregistrés avec leur nom, leur numéro de téléphone et la date et l'heure de leur visite. Cela s'applique en particulier aux invités dont le club ne connaît pas encore les données.
- Le nombre maximum de personnes pouvant être dans un club de bridge en même temps est défini de manière à ce qu'il y ait au moins 4m² d'espace disponible pour chaque personne.
- Des désinfectants sont disponibles à plusieurs endroits dans le club.
- Si une table de bridge est équipée d'un double écran en croix transparent, les joueurs ne sont pas tenus de porter un masque; si ce n'est pas le cas, le port d'un masque est fortement recommandé. Des masques jetables ou un écran facial en plexiglas ou similaire peuvent être utilisés comme masques faciaux. Les masques en plexiglas sont personnels et sont apportés par les joueurs eux-mêmes.
- Pour les visiteurs qui n'apportent pas de masque, le club aura des masques à disposition.
- Lors d'événements où il n'y a pas de changement de table - les quatre mêmes personnes sont assises à la même table (par exemple, Rubber Bridge ou formation), les masques peuvent être omis si la distance entre les tables est d'au moins 2 mètres et s'il est noté pendant la collecte des données quelles personnes sont assises à la même table.

3.2 Toilettes

Les toilettes et les lavabos peuvent être utilisés. Les lavabos doivent disposer d'une quantité suffisante de savon liquide. Les essuie-mains en papier jetable sont utilisés pour se sécher les mains et doivent être jetés dans une poubelle fermée. Les toilettes sont nettoyées régulièrement, au moins avant chaque nouvelle manifestation du club.

3.3 Matériel

- Idéalement, chaque joueur devrait recevoir sa propre boîte d'enchères au début du tournoi, qu'il amène avec lui de table en table; si cela n'est pas possible, on peut utiliser des boîtes à enchères fixes. Dans tous les cas, après emploi, il faut veiller à ce que la boîte d'enchères ne soit pas utilisée de nouveau dans les prochaines 48 heures.
- Les étuis et les cartes à jouer utilisées dans un tournoi ne peuvent pas être réutilisés pour un autre tournoi dans les prochaines 48 heures
- La table de bridge est désinfectée après chaque tournoi de bridge.

3.4 Restauration

- Les établissements de bar ne peuvent être rouverts que s'ils disposent d'un concept d'hygiène approprié conformément aux directives du secteur de la restauration. Cela signifie que les invités ne peuvent être servis que lorsqu'ils sont assis à une table. Le service de bar n'est pas autorisé.
- En cas de self-service, il faut s'assurer que les règles d'hygiène et de distance soient respectées.
- Les règles d'espacement doivent également être respectées pendant les pauses.

3.5 Arrivée et accès

- Nous vous recommandons de venir au club à pied, en vélo ou en voiture. Les transports publics doivent être évités si possible aux heures de pointe.
- Si l'utilisation des transports publics est inévitable, les règles d'hygiène et de conduite pour les transports publics doivent être respectées.
- Lors de l'entrée et de la sortie du club, une distance de 2 mètres doit être maintenue entre toutes les personnes. Il n'est pas permis de serrer la main.
- Chaque club veille à ce que la règle des 4m² soit respectée dans chaque pièce et à tout moment. Cela signifie que le nombre maximum de personnes qui peuvent être dans chaque pièce à un moment donné est défini. Cela permet de garantir que chaque personne dans chaque pièce dispose toujours de 4m² et que la distance peut être maintenue.
- Il est particulièrement important que la règle des 4m² soit respectée à l'entrée et à la sortie du club et dans le vestiaire.

3.6 Circulation des personnes dans le club

- La circulation des personnes doit être aussi réduite que possible.
- Le responsable des mesures Covid-19 veille à ce que le nombre maximum de personnes dans le club soit maintenu en permanence.
- Une fois arrivés au club, les joueurs s'assoient à l'endroit qui leur est réservé. Ils restent assis jusqu'à ce que le changement officiel ait lieu. La libre circulation dans la salle doit être évitée.

- S'il y a 7 tables ou plus, un tournoi Mitchell doit être organisé afin que le plus grand nombre possible de paires restent assises. Les étuis seront amenés aux tables suivantes par les paires E/O.
- S'il y a 6 tables ou moins, un tournoi Howell avec "mouvement linéaire" (toutes les paires se déplacent de la même manière) est utilisé.
- Il existe des règles claires pour les fumeurs, de sorte que la circulation des personnes est maintenue à un faible niveau et que les règles de distance sont toujours respectées.

3.7 Directives pour les joueurs de bridge

- Seuls les joueurs qui ne présentent aucun symptôme peuvent venir au club. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées doit rester chez elle et doit contacter son médecin traitant par téléphone et se faire tester si possible.
- Avant, après et pendant le jeu, les joueurs se lavent ou se désinfectent soigneusement les mains. Les mains doivent être séchées avec des serviettes en papier jetables après le lavage.
- Les déchets personnels sont éliminés à la maison; dans le club, seules des poubelles fermées sont disponibles, pour les serviettes jetables et déchets du club.
- Les joueurs qui ne respectent pas les règles du concept de protection peuvent être exclus du jeu par le responsable des mesures Covid-19.

3.8 Informations destinées aux directeurs de tournoi (s'applique également aux directeurs d'autres événements)

- Tous les joueurs doivent obligatoirement s'inscrire.
- Le directeur du tournoi est chargé de veiller à ce que le nombre maximum de personnes dans le club et dans les salles individuelles soit respecté à tout moment.
- Le directeur du tournoi établira une liste des participants à l'événement et archivera cette liste selon les instructions du responsable des mesures Covid-19.
- La personne qui procède à la duplication des étuis doit se désinfecter les mains avant la duplication.

4 Communication, entrée en vigueur

Ce régime de protection Covid-19 entrera en vigueur le 6 juin 2020. Il ne peut être adapté par le FSB que conformément aux directives de l'Office fédéral du sport et de l'Office fédéral de la santé publique. Il est communiqué comme suit :

- Envoi par e-mail à tous les clubs
- Publication sur le site web
- Affichage dans les clubs (recommandé).